



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Brigitte POPARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Aziza AGLAGAL
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Isabelle BARDIN
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Valérie GRANDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Monique BAYARD	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Sabine BAILLOT	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Thierry COUDERT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Mélanie FORTIER	Madame Manuela SCHAEFFER
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Monsieur Fabian RUINET
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
	Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Actualisation d'autorisations de programme [AP] et d'engagement (AE) cours d'exécution (Projet Capatram ; Construction d'une légumerie ; Programme « Dijon, alimentation durable 2030 » ; Construction de logements à loyer modéré - programmation 2019 et 2021)

Par délibération du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise, devenue Dijon métropole, a instauré une gestion pluriannuelle de ses crédits, reposant sur les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) en investissement, et sur les autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement en fonctionnement.

Conformément à l'article L. 1612-29 du Code général des collectivités territoriales, les AP et AE fixent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées de manière pluri-annuelle, pour le financement de projets déterminés, tandis que les CP en déterminent l'exécution annuelle.

Ces modalités sont précisées par le règlement budgétaire et financier de Dijon métropole, approuvé le 30 juin 2021, et dont la mise à jour, pour le mandat 2026-2032, est également soumise à l'approbation du conseil métropolitain au cours de cette séance.

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé de procéder à l'actualisation des autorisations de programme [AP] et d'engagement (AE) suivantes, telles que décrites dans l'annexe jointe, à savoir :

- Projet Capatram (augmentation de la capacité de transport du réseau de tramway) ;
- Construction d'une légumerie ;
- Programme « Dijon, alimentation durable 2030 » - Soutien financier de Dijon métropole aux opérations portées par les différents porteurs de projets ;
- Habitat - Participation au financement de programmes de construction de logements à loyer modéré - programmation 2019 et 2021 (AP millésimées 2019 et 2021) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-29 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de Dijon métropole ;

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les actualisations des autorisations de programme et d'engagement présentées dans l'annexe jointe au présent rapport, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;
- **d'autoriser** le Président à souscrire les emprunts afférents au financement des crédits de paiement ainsi définis ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN	POUR : 73	ABSTENTION : 11
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 17 PROCURATION(S)	

